



SUN STAR DANCE

RÈGLEMENT

TROUPES S.S.D. 2026-2027

CONDITIONS :

Sans Auditions :

S.S.D. Minicrobes **T-120** dès 7 ans
Être inscrit à: S.S.D. / Classique / Kid Dance

S.S.D. Lilliputiens **T-121** dès 9 ans
Être inscrit à: S.S.D. / Classique / Kid Dance / Hip-Hop

S.S.D. Pitchounes **T-122** dès 11 ans
Être inscrit à: S.S.D. / Classique / Jazz / Hip-Hop / Contemporain

Avec Auditions :

S.S.D. Minimoy **T-123** dès 12 ans
Être inscrit à: S.S.D. / Classique / Jazz / Hip-Hop / Contemporain

S.S.D. Juniors **T-124** dès 14 ans
Être inscrit à: S.S.D. / Classique / Jazz / Contemporain / Hip-Hop / Acrobatie

S.S.D. Adultes **T-125** dès 16 ans
Être inscrit à: S.S.D. / Classique / Jazz / Contemporain / Hip-Hop / Acrobatie

S.S.D. Pré-Professionnel

ENGAGEMENT :

* Dès 12 ans, l'élève passe une audition annuelle afin d'établir son statut au sein de la troupe (Admis, stagiaire, non admis).

* L'arrivée de nouvelles recrues en cours d'année est possible après évaluation (statut : stagiaire)

* Les élèves admis en tant que **stagiaires** ne participent pas forcément à toutes les prestations proposées par l'École.

* L'élève admis dans la Troupe S.S.D. s'engage, pour toute la saison 2025/2026 :

* À respecter les horaires

* À suivre le programme établi par les professeurs, en fonction de son niveau

* À être disponible pour les répétitions, shows, représentations et concours

* À ne pas participer à une compétition sans l'autorisation de l'École

* **Sans Lettre de démission Recommandée, l'inscription se renouvelle tacitement pour la saison suivante.**

* **Si l'élève quitte la Troupe S.S.D en cours d'année, la Facture de la Saison reste due.**

SUN STAR DANCE

- * Les absences injustifiées ou répétées ainsi que le non-respect des conditions **feront l'objet d'un avertissement pouvant aller jusqu'à l'exclusion. Les élèves des différentes Troupes S.S.D. doivent rester solidaires entre eux !**
- * Pour les **Cours Pré-Professionnels**, le nombre d'absence toléré par semestre est de 5 (tous cours confondus). En dessus, l'élève sera exclu de ces cours.

OBJECTIFS & AVANTAGES:

- * Les cours S.S.D sont basés principalement sur la création et le développement artistique et scénique de l'élève.
- * Préparation à une formation professionnelle ou Pré-Professionnelle
- * Formation d'un groupe homogène pour représenter l'école lors de divers shows, prestations et concours ...
- * Les Troupes S.S.D. ont un accès illimité aux disciplines obligatoires.
- * Les Troupes S.S.D. dispose d'un tarif spécial pour les disciplines non obligatoires.
- * Les élèves des Troupes S.S.D. ont la possibilité d'intégrer le Centre Régional de Performance de Arts-vivants (CRP) en collaboration avec l'École Obligatoire de la Chaux-de-Fonds.
- * Les élèves des Troupes S.S.D. sont encouragés à intégrer la structure Sport-Arts-Études (S.A.E.).

SPECIFICITÉS & ARRANGEMENTS :

- * Les Troupes S.S.D. selon les "Périodes" de Concours ou Spectacles, ont l'obligation de suivre les Cours d'Acrobaties, des Répétitions Supplémentaires ou des Chorégraphies en Salle.
- * Les Cours peuvent être aussi (sont) organisé en Salle de Gym les Samedi Matin. (HEP BEJUNE)
- * **La Formation Préprofessionnelle ainsi que les cours privés sont des cours à tarif spécifique.**
- * **Un Élève Troupe S.S.D. est automatiquement Membre de l'Association S.S.D.**
L'association officiant dans l'intérêts des Troupes S.S.D. (Participation Frais Concours)
Une cotisation annuelle de 60.- est facturée aux élèves Troupes S.S.D. en début de saison.

Fait, le 19.08.2026
La Direction S.S.D.